

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
DELIBERATION N°2026_041

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 15 JUIN 2026

ID : 076-217601087-20260605-2026_041-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
5 JUIN 2026



Date de la convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 30

Représentés régulièrement convoqués : 3

Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Marie MABILLE, Arnaud DAUXERRE, Mélanie VAUCHEL, Aurélien BEHENGARAY, Carine BORIES, Basile BERNARD, Marion LECOQ, Jérôme ROBERT, Michel PHILIPPE, Hervé ADEUX, Patricia RENAULT, Isabelle HERBERT, Annie JEANNE, Eric DELSAU, Thierry GASNIER, Cécile GOMEZ, Claire DUBOIS, Virginie LE PILOT-DIOUBATÉ, Anne VON THENEN, Marielle GUILLEMIN, Mathias MARMIEYSSE, Grégory DEREN, Nassima HAMADI (GHAMDANE), Nicole BERCES, Frédéric ABRAHAM, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Jonas HADDAD, Angélique SEMICHON, Sosthène LOSER

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à Mme Marie MABILLE, M Fabrice LEFRANCOIS pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, Mme Marie-Pierre DOUTRIAUX pouvoir à M Jonas HADDAD

Secrétaire de séance : Mme Marielle GUILLEMIN

1 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE – ELECTIONS SENATORIALES – SCRUTIN 2026 – COLLEGE ELECTORAL - DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS – PRISE D'ACTE

Rapporteur : Théo PEREZ au nom du Conseil de la Municipalité

2026_041

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté du Préfet indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
DELIBERATION N°2026_041

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le **15 JUIN** 2026 *S'LO*

ID : 076-217601087-20260605-2026_041-DE

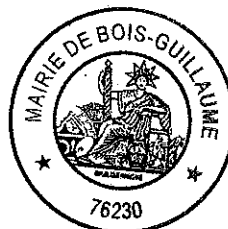
PREND ACTE de la distribution à chaque conseiller municipal, de l'extrait pour la commune de l'arrêté du Préfet indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire pour l'élection des sénateurs et le mode de scrutin applicable, et de l'indication du lieu et l'heure de la réunion,

DIT que leur lecture en a été faite.

Le Conseil Municipal prend acte de la distribution à chaque conseiller municipal de l'extrait pour la commune de l'arrêté du Préfet indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire pour l'élection des sénateurs et le mode de scrutin applicable, élection qui aura lieu à l'issue d'une suspension de séance.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr